



Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

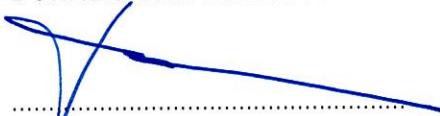
QUE :-

Le Règlement 22-356 « Règlement modifiant le règlement de zonage 05-161 » a été adopté à la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 7 septembre 2022.

Le certificat de conformité a été adopté par le conseil des maires de la MRC de Bellechasse lors de la séance ordinaire du 21 septembre 2022.

Toute personne ou organisme intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général.

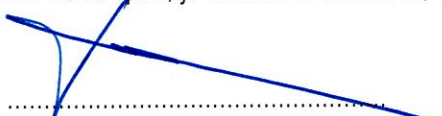
DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 5^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux.


.....
Jean-Francois Comeau,
directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 5^e jour du mois d'octobre 2022, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'Église et à l'Hôtel de ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-deux.


.....
Jean-Francois Comeau,
directeur général